

Département de
l'Aude

Arrondissement
de LIMOUX

Objet :
Vote du
Compte de
Gestion SEA

Nombre de
membres
présents : 5

Procurations : 1

Nombre de
conseillers en
exercice : 6

Convocation du
conseil
municipal du
14/03/2025

Affichage
convocation en
date du :
14/03/2025

Vote :
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Date
d'affichage du
compte rendu :

Certifié
exécutoire par
réception à la
sous-préfecture
le :

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Commune de MERIAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/09

14/03/2025
MURATORIO Patrick, Maire

Séance du Conseil Municipal du **22/03/2025**

Le Conseil Municipal de la commune de MERIAL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le samedi 22/03/2025 à 10h00, sous la présidence de Monsieur MURATORIO Patrick, Maire

- Le quorum est atteint

Présents : MM. Patrick MURATORIO, Philippe DUPAYAGE, Serge NEGRE, Jacqueline HUC, Jean-Marc MURATORIO

Absents excusés : Mme Anne LE GUEN

Ayant donné procuration : Me Anne LE GUEN donne procuration à Serge NEGRE

Secrétaire de séance : Philippe DUPAYAGE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme :

Le Maire

Patrick MURATORIO
Chevalier de la légion d'honneur



REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE LIMOUX

09 AVR. 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr